

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector Langevin,  
Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux  
Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération  
demain.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,  
Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pendant la présente  
session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois  
expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres  
permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—  
9o. Agriculture et Colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de  
tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport  
de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à  
envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Foster,  
Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Béchard, Charlton,  
Davin, Desjardins, Ellis, Innes, Prior, Sriver, Somerville, Taylor, Tupper, Vanasse,  
Weldon (Albert) et White (Cardwell), chargé de contrôler le compte-rendu officiel  
des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport  
de temps à autre.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints  
du Parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la session, No 8.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 17 janvier 1890.

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—  
Par M. Taylor,—La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Belleville et  
du lac Nipissingue.

Par M. White (Cardwell),—La pétition de la Compagnie de chemin de fer et de  
charbonnage d'Alberta.

Par M. Brown,—La pétition de la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'in-  
cendie des meuniers canadiens.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le  
Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. Pope propose, secondé par M. Prior,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général  
pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commen-  
cement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence, en  
nous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires  
publiques, au sujet de la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

2. Que nous sommes bien aises de voir que, lors de la visite faite par Son Excel-  
lence, pendant la vacance, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest et la  
Colombie-Britannique, Son Excellence a partout été reçue avec la loyauté et la bien-